

DEPARTEMENT
DE LA DROME**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS :		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date d'affichage
21 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjointes,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. ALLÉE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme MACIPÉ

Non excusé : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BRUN-CASTELLY

2023 - 09 - 78

AFFAIRES FINANCIERES

Demande de subvention
pour le projet d'Amélioration esthétique et énergétique du Groupe Scolaire de Sauve
Etude géothermique

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

1°) OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve, la Mairie de NYONS est accompagnée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

En tant qu'agence de la transition écologique, l'ADEME a pour mission d'accélérer l'innovation et la recherche dans le domaine des économies d'énergies jusqu'à l'application et le partage des solutions techniques. Pour ce faire, elle s'appuie sur le Bureau d'Etudes Techniques INDDIGO en charge d'estimer le pourcentage d'économies qui sera réalisé selon le projet de rénovation que propose la maîtrise d'œuvre.

L'objectif est de mettre en œuvre des solutions pérennes, réalistes économiquement et participant réellement à une politique locale de développement durable.

L'analyse technique du Bureau d'Etudes INDDIGO a permis de faire ressortir l'éligibilité de la Commune de NYONS à la GMI (Géothermie de Minime Importance) et de démontrer également que cette géothermie dite « sur sondes » peut être adaptée au projet de remplacement de la chaufferie Gaz existante par une PAC Air/Eau. Il conviendrait dès lors de lancer une étude de faisabilité afin de vérifier que cette solution technique est réalisable.

Ce principe d'énergie renouvelable a un réel intérêt économique sur le long terme mais nécessite un coût de mise en œuvre plus important que les solutions privilégiées jusqu'à maintenant.

Cette étude permettrait à la Commune de NYONS et à l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre du projet de disposer de tous les éléments nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet définitif et de choisir le meilleur rapport technico-économique tout en visant les objectifs d'économies d'énergies de 60% à l'horizon 2050.

Le bilan économique sera complété par un bilan environnemental global pour chaque scénario, en comparaison avec la solution de référence.

.../...

2°) PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Recettes
- Etude de faisabilité :7 000 € HT	- ADEME : 4 900 € (70%) HT - MAIRIE DE NYONS :2 100 € (30%) HT
7 000 € HT	7 000 € HT

3°) APPROBATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE : - cette étude de faisabilité et le plan de financement ci-dessus,
- la demande de subvention auprès de l'ADEME

Et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

